Bulletin N° 3 ▮ Novembre 2011
Fondation iFRAP 5 rue Cadet 75009 Paris ▮ www.ifrap.org ▮ Tél 01 42 33 29 15 ▮ contact@ifrap.org

FONDATION iFRAP
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES ADMINISTRATIONS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

BULLETIN D'INFORMATION de la FONDATION iFRAP

EDITO

FAIRE PASSER NOS IDÉES, C'EST MAINTENANT

Pendant que l'agence Moody's se donne trois mois pour dégrader ou non notre note AAA, la campagne présidentielle commence en France. Le sujet de l'équilibre de nos finances publiques est au cœur de cette campagne. Sera élu président celui qui montrera qu'il aura le courage de prendre les décisions douloureuses qui permettront d'éviter à la France une situation de faillite. Pour l'instant, les diverses annonces, notamment côté Parti socialiste, favorisent les augmentations de dépenses plutôt que la réduction des dépenses. Surtout, personne ne dit, ni dans un camp ni dans l'autre, quelles seront précisément les économies réalisées.

En octobre, la Fondation iFRAP a publié un plan précis et chiffré pour sauver la note de la France. Plan qui porte à la fois sur les dépenses sociales de l'État et des collectivités, et qui permettrait d'économiser dès la première année 8 milliards d'euros de dépenses et de générer 20 milliards de recettes issues de cessions d'actifs de l'État.

Notre endettement est proche des 85 % du PIB et étrangle la croissance. Une dégradation de notre note alourdirait pourtant rapidement sa charge et nous étranglerait encore plus car elle nous coûterait en charge de la dette rapidement 3 à 4 milliards d'euros de plus par an.

Déjà en 2012, la charge de la dette augmentera de 3,4 milliards d'euros par rapport à 2011 et les pensions des fonctionnaires de quasiment 2 milliards… Et que dire des dépenses sociales ?

Si nous voulons redresser la barre de la gestion des deniers publics, le temps est venu de donner un vrai coup d'arrêt à l'augmentation galopante de nos dépenses publiques et de s'attaquer aux gros postes de dépenses que sont les retraites publiques, les hôpitaux, les prestations sociales en espèces, les effectifs des collectivités locales…

Plus de 7 milliards d'euros, comme le montre notre plan pour sauver le AAA de la France, sont « économisables » immédiatement. À condition d'accepter de regarder en détail chaque politique publique et de couper 500 millions d'euros ici, 800 millions là.

Ensuite, il faudra retrouver le goût et le chemin de la croissance, en recentrant enfin notre société sur notre économie productive, sur nos entreprises, et non plus sur notre sphère publique comme c'est le cas à présent. Un beau défi pour une nouvelle France.

Agnès Verdier-Molinié,
directeur de la Fondation iFRAP

Le Monde · Les Echos · France 3 · BFMTV NEWS 24/7 · LE FIGARO

La Fondation iFRAP cartonne dans les médias

Depuis janvier 2011, la Fondation iFRAP a été citée ou invitée plus de 180 fois dans les médias, déjà + 25 % depuis l'an dernier. La Fondation a fait la Une du *Figaro Magazine* le 28 octobre, en chiffrant le coût du programme socialiste pour les élections de 2012.

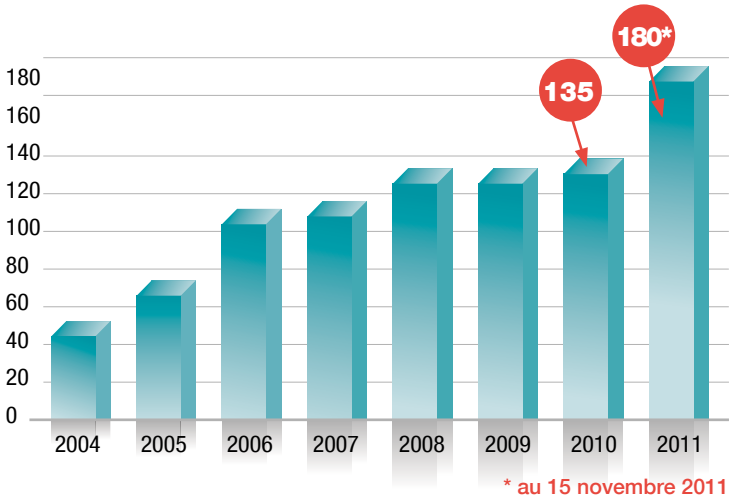

Interventions de la Fondation iFRAP dans les médias

La France, malgré ses talents immenses, est inhibée. La France est éreintée par les règlements, le Code du travail, le manque de dispositions favorables à l'entreprise, usée par un État, des collectivités et une Sécurité sociale qui refusent les réformes de fond, quitte à nous plonger dans la récession.

L'entreprise et la société civile ne sont plus, dans notre pays et contrairement à l'Allemagne par exemple, au cœur de notre système.

Pour renouer avec la croissance, la France doit à la fois remettre l'entreprise au cœur de ses préoccupations et dépenser nos deniers publics de manière beaucoup plus efficiente.

C'est dans cette logique que la Fondation iFRAP, qui évalue les politiques publiques depuis 1985, propose, pour 2012, 21 mesures qui permettraient à la France de renouer avec la création de richesses et la croissance. 21 mesures qui permettraient aussi à nos deux France, la France publique et la France privée, de se réconcilier autour des mêmes règles et d'avoir en commun l'objectif de permettre à notre pays de redéployer ses talents.

21 MESURES DÉVELOPPÉES EN 5 AXES MAJEURS :

- mettre l'entreprise et l'emploi au cœur de notre société ;
- un secteur public plus efficace ;
- réconcilier la France publique et la France privée ;
- social : être juste en évitant l'assistanat ;
- enseigner autrement.

21 mesures, ni de gauche ni de droite, et qui demandent surtout du bon sens et du courage politique.

FONDATION iFRAP
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES ADMINISTRATIONS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le **Bulletin d'information de la Fondation iFRAP** est une publication de la Fondation iFRAP – Fondation reconnue d'utilité publique. 5 rue Cadet, 75009 Paris. Tél. 01 42 33 29 15. Fax 01 40 26 47 19. www.ifrap.org. **Directeur de la publication :** Bernard Zimmern. **Directeur :** Agnès Verdier-Molinié. **Conception éditoriale et graphique, secrétariat de rédaction :** TEMA|*presse* (03 87 69 18 01). **Impression :** Groupe Socosprint Imprimeurs/88000 Épinal, certifié PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : novembre 2011. ISSN : 2116-3510

1 Mettre l'entreprise et l'emploi au cœur de notre société

En France, on a souvent l'impression que les entrepreneurs et les entreprises sont là d'abord pour permettre de faire rentrer des taxes et cotisations dans les caisses fiscales et sociales. Notre proposition est la suivante : ne plus concevoir la fiscalité pour que les entreprises donnent le maximum de prélèvements obligatoires, mais concevoir une fiscalité favorable à la création et à la croissance de très nombreuses entreprises créatrices d'emplois.

Proposition 1 : Mettre notre fiscalité au service de la création de richesses

Notre proposition : créer une mesure unique ISF-IR pour investir dans les entreprises en démarrage, avec non plus un plafond mais un plancher à 100 000 euros, pour ne plus saupoudrer mais orienter fortement les investissements vers la croissance de nos entreprises.

Proposition 2 : Supprimer le Smic universel et confier la négociation des bas salaires aux seuls partenaires sociaux

Notre proposition : créer des « Smib », salaires minimums négociés par branche et un Smic jeunes de même réservé à la négociation en instituant par exemple le « zéro charges » pour cette catégorie.

Proposition 3 : Flexibiliser le Code du travail

Notre proposition : flexibiliser la possibilité de licencier afin de permettre aux entreprises d'embaucher plus facilement.

Proposition 4 : Supprimer l'ISF

Notre proposition : supprimer l'ISF. Il faut en reporter une partie sur d'autres impôts existants et attendre l'autre moitié du regain de croissance qu'entraînerait sa disparition et de l'économie de ses dépenses de gestion.

2 Un secteur public plus efficace

L'État joue un rôle très important en France, intervenant dans de nombreux domaines qui requièrent du personnel et des organisations complexes. Mais le fonctionnement des services de l'État est encore organisé sur un modèle opaque qui refuse l'évaluation et la publication des données publiques afin d'éviter la remise en cause des monopoles et statuts publics. Introduire la transparence dans la sphère publique et recentrer l'État sur ses missions régaliennes est devenu une urgence majeure pour notre pays. Les trois propositions suivantes permettraient de faire une grande partie des réformes nécessaires dans ce domaine.

Proposition 5 : Multiplier les délégations de service public (éducation, crèche, transports, santé…)

Notre proposition : déléguer la gestion des missions non-régaliennes de l'État : placement des chômeurs, éducation, santé, gestion de l'eau, transports, crèches… Dès qu'il y a un embryon de concurrence, le service public cherche de lui-même à s'améliorer, à mieux répondre aux attentes du citoyen.

Proposition 6 : Open Data, généraliser l'ouverture des données publiques

Notre proposition : instituer la gratuité comme règle pour l'utilisation des données publiques.

Proposition 7 : Transformer l'Ena en un MBA sans débouché automatique sur les grands corps

Notre proposition : séparer la réussite au concours de sortie de l'Ena de l'entrée automatique dans les grands corps. Faire de l'enseignement à l'Ena un diplôme de niveau MBA, mais sans l'assurance d'avoir un emploi public à la sortie.

Proposition 8 : Mettre la Cour des comptes au service du Parlement

Notre proposition : mettre la partie évaluation de la Cour (200 personnes) directement au service du Parlement.

Proposition 9 : Réformer le mille-feuille territorial

Notre proposition : réviser la clause générale de compétence des collectivités locales, en la conservant uniquement au bénéfice des communes.

3 Public/privé : harmoniser les règles

Au pays qui prône l'égalité, voire l'égalitarisme, les règles de base que sont par exemple le calcul des retraites ou le montant du taux de cotisation à l'assurance-chômage ne sont pas harmonisées entre le public et le privé. Nos propositions pour ce volet de réforme sont simples : les règles de droits et de cotisations d'assurances retraite et chômages doivent être universelles.

Proposition 10 : Un système de retraites universel

Notre proposition : le système des retraites français a besoin d'une réforme systémique vers un régime universel de retraites, le même pour tous, à l'image du système suédois. Regrouper toutes les retraites complémentaires : Arrco, Agirc et Ircantec puis fusionner à terme avec la Cnav. Aligner les régimes spéciaux sur le régime général des salariés du secteur privé.

Proposition 11 : Les mêmes conditions d'arrêt maladie dans le public et le privé

Notre proposition : lutter contre l'absentéisme maladie dans les services publics en instaurant, comme dans le privé, trois jours de carence et des indemnités journalières limitées à 60 % de la rémunération nette.

Proposition 12 : Embaucher les fonctionnaires non-régaliens sous contrat de droit privé

Notre proposition : embaucher tous les nouveaux entrants dans le secteur public sous contrats privés en CDD ou CDI (hors fonctions régaliennes) en réservant le statut de fonctionnaire aux agents exerçant des fonctions régaliennes.

Proposition 13 : Les agents publics doivent choisir entre la politique et leur statut

Notre proposition : demander aux agents publics de quitter le statut de la fonction publique s'ils s'engagent en politique.

Proposition 14 : Des listes électorales paritaires public/privé

Notre proposition : comme pour la parité hommes/femmes, une parité public/privé sur les listes électorales avec amendes pour les partis politiques qui ne la respectent pas.

4 Social : être juste en évitant l'assistanat

Les dépenses sociales ont explosé ces dernières années en France, montant à 600 milliards d'euros par an. Le cumul des aides sociales peut, dans certains cas, être plus intéressant que de retrouver un travail. Significativement pour certaines personnes qui ont un complément de revenus non déclaré, en plus des aides sociales. Par ailleurs, on constate une occupation des logements sociaux par des foyers dépassant largement les revenus plafond. Des dépenses sociales, oui, mais justes et contrôlées.

Proposition 15 : Rendre le logement social aux plus déshérités

Notre proposition : faire en sorte que les locataires de HLM qui ont dépassé les plafonds de revenus achètent leur logement ou aillent habiter en logement normal.

Proposition 16 : Baisser le coût du logement en France

Notre proposition : abaisser le coût du logement en France en augmentant la disponibilité de terrains et la densité de constructibilité, et en limitant les contraintes réglementaires. Réduire les distorsions du marché du logement.

Proposition 17 : Regrouper les aides sociales en une seule aide plafonnée

Notre proposition : intégrer en une seule prestation globale en espèces, à partir des minima sociaux, les diverses aides correspondant à un complément de revenu sous critères de ressources avec un plafond annuel voté par le Parlement.

Proposition 18 : Assurer le financement des syndicats avec moins de subventions publiques et plus de cotisations

Notre proposition : supprimer les mises à disposition aux syndicats et les remplacer par un chèque syndical déductible à 100 %.

5 Enseigner autrement

Les Français sont inquiets, à juste titre, de la qualité de l'enseignement qui est délivré à leurs enfants et, par ricochet, pour leur avenir. La dernière enquête Pisa a montré que la France ne progresse pas en la matière. Nous proposons donc de réformer en profondeur l'Éducation nationale, non la pédagogie, mais les conditions dans lesquelles les élèves étudient, pour assurer l'égalité de tous devant le droit à l'instruction.

Proposition 19 : Donner plus d'autonomie aux établissements scolaires

Notre proposition : donner plus d'autonomie aux établissements scolaires dans le recrutement et l'évaluation des enseignants, mais aussi dans la gestion de leur budget total (salaire des enseignants compris). Cette autonomie doit être exercée par le chef d'établissement, avec le concours du conseil d'administration, et doit s'appliquer aux établissements du premier et du second degré.

Proposition 20 : Augmenter le temps de travail des enseignants

Notre proposition : demander aux enseignants du second degré d'effectuer 2 heures de cours de plus par semaine et ainsi économiser plus de 44 000 postes.

Proposition 21 : Instaurer une tarification à l'élève unifiée en France

Notre proposition : chaque établissement scolaire, partout en France, doit recevoir la même subvention de fonctionnement par élève, sur un mode identique à celui de la tarification à l'activité dans les hôpitaux. Il faut également légiférer avec précision sur ce que doivent financer les collectivités pour les écoles publiques et privées, pour mettre fin à la grande liberté d'interprétation des lois par les collectivités (notamment des communes) en ce domaine.

BUSINESS ANGELS ET CAPITAL-RISQUE EN FRANCE :

UNE NOTE COSIGNÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA FONDATION iFRAP, BERNARD ZIMMERN, ET LE CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE

Bernard Zimmern, président de la Fondation iFRAP, a cosigné une note du Centre d'analyse stratégique (institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre) sur le thème « Business angels et capital-risque en France : les enjeux fiscaux » (Note d'analyse 237 - Septembre 2011).

« Les barrières administratives à la création d'entreprises ont été fortement allégées en France au cours des dernières années. Pour que cette politique porte tous ses fruits en matière d'innovation, la qualité du financement est décisive.
Elle permet notamment d'orienter vers la création des compétences rares, souvent attirées aujourd'hui vers la grande entreprise ou la fonction publique. La chaîne du financement des « jeunes pousses » a notamment besoin des business angels – personnes extérieures à la sphère privée (famille, amis, etc.), dont la surface financière est suffisante pour engager des investissements à haut risque et haut rendement. Leur assise financière assure aux entrepreneurs un niveau de revenu minimal au cours des deux ou trois années nécessaires au décollage d'un concept innovant. Aux États-Unis, ces investisseurs « amorcent » chaque année plusieurs dizaines de milliers de projets avec des apports moyens de 100 000 à 200 000 dollars. Plus en aval, sur cette chaîne sélective du financement, les fonds de capital-risque prennent le relais, avec des sommes supérieures à 1 million de dollars, pour accompagner le développement des 3 000 à 4 000 projets à plus fort potentiel. Plus en aval encore, le rachat ou la cotation permettent la valorisation des entreprises matures et performantes. Ni la France ni l'Europe continentale ne disposent d'une chaîne de financement de cette envergure.
Les business angels sont en moindre nombre et interviennent sur des montants de l'ordre de 40 000 euros en moyenne. En sortie, le marché des valeurs de croissance demeure segmenté et peu liquide.
Cette note aborde les enjeux fiscaux qui permettraient de drainer l'épargne des plus fortunés vers les problématiques d'accompagnement et de financement des entreprises en démarrage, soit de façon directe, soit via des fonds spécialisés. Le cadre d'incitation actuel est fragmenté par véhicule financier et relativement instable. Par ailleurs, l'agrément dont bénéficient les investisseurs est renégocié régulièrement, ce qui crée une incertitude sur la pérennité de ces dispositifs. Dans ce contexte, la définition de quelques principes éviterait la stratification des dispositifs qui nuit à leur efficacité.

Propositions :

- *Limiter les crédits d'impôt (incitatifs à l'entrée des investisseurs) à la part des investissements les plus risqués, effectivement orientés vers les entreprises en phase d'amorçage, et augmenter les plafonds de réduction d'impôt.*
- *Généraliser les réductions d'imposition sur les plus-values à l'ensemble des apports en numéraire en faveur des PME non cotées. »*

PREMIER MINISTRE

Centre d'analyse stratégique

LA NOTE D'ANALYSE

Business angels et capital-risque en France : les enjeux fiscaux

PROPOSITIONS

www.strategie.gouv.fr

TEMA | presse

SOUTENIR LA FONDATION iFRAP

❑ **OUI**, je m'abonne à *Société Civile* pour 1 an, soit 65 € au lieu de ~~88 €~~ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle

Nom ..... Prénom .....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Localité .....

E-mail.....

❑ **OUI**, je soutiens la Fondation iFRAP et fais un don de .....€ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale : réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique : au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable ; ou bien au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 45 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.

En application de la loi Informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Ces données pourront être échangées avec d'autres organismes. Vous pouvez vous y opposer en cochant cette case ❑

BULL3

BULLETIN À RETOURNER À : FONDATION iFRAP 5 RUE CADET 75009 PARIS - TÉL. : 01 42 33 29 15 - E-MAIL : contact@ifrap.org